

National Democratic Institute for International Affairs (NDI)

Appui aux élections présidentielles de mars 2001
en République du Bénin

Rapport d'activités février et début mars 2001

Cotonou, mars 2001

1- CONTEXTE POLITIQUE PREELECTORALE AU BENIN

Le Président de la Commission électorale, M. Charles DJREKPO annonçait le 26 Février 2001 le nombre de 3.070.529 électeurs inscrits sur le territoire nationale et confirmait également la date de la tenue du premier tour de la troisième élection présidentielle de l'ère démocratique au Bénin, le dimanche 4 mars 2001 avec en lice 17 candidats , dont la liste est ci-jointe.

Le nombre des béninois de l'extérieur est de 7351.

La CENA venait ainsi de clore l'étape fondamentale du processus électoral, qu'est l'inscription. Mais celle-ci s'est déroulée avec beaucoup de difficultés matérielle, organisationnelle entraînant parfois des irrégularités.

Ces difficultés et irrégularités constatées ont même nécessité la prorogation du déroulement des opérations d'inscription.

En effet, prévues pour se dérouler du 6 au 14 février 2001 les opérations électorales ont effectivement commencé le 9 février et leur déroulement prorogé jusqu'au 17 Février.

En fait de carences organisationnelles et irrégularités, il s'est notoirement agit dans les 5 premiers jours des inscriptions d'une insuffisance générale du matériel de travail dans les bureaux d'inscription tels que les cartes d'électeurs, les registres électoraux et de témoignages.

Dans plusieurs localités, il a été noté que des cartes d'électeurs sans numéro ou portant des numéros mal imprimés ou illisibles étaient délivrées, en contradiction avec les dispositions légales.

Plus tard, il a été demandé aux électeurs ayant reçu ces cartes de les retourner et de se faire délivrer de nouvelles, plus conformes, portant des numéros. Certains agents recenseurs n'ont pas reçu une formation adéquate. Ce qui a expliqué également la lenteur et des ratures dans le remplissage des listes électorales, cartes et procès verbaux, qui ont dû être refaits. Cette situation d'incompétence est dû au fait que le calendrier électoral n'ayant pas officiellement prévu de formation des agents recenseurs, ceux qui avaient été retenus pour assurer cette fonction ont reçu à la hâte en quelques heures une formation sur les procédures d'inscription. Parallèlement aux opérations d'inscription la campagne électorale officiellement avait été ouverte le 16 Février et s'est poursuivi jusqu'au 3 mars 2001 à zéro heure.

Cette campagne a tellement été forte entre les candidats KEREKOU et SOGLO, les deux principaux candidats à cette élection, qu'elle se faisait l'un contre l'autre à coup d'évocation de scandales économiques et financiers.

SOGLO accusait KEREKOU d'avoir favorisé sinon organisé le scandale de la SONACOP (Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers) en la privatisant en faveur de l'un de ses proches, au nom de Séfou FAGBOHOUN, richissime homme d'affaires. Ce que KEREKOU conteste.

En réponse à ces accusations, le camp de KEREKOU proclame que pendant son mandat à la tête du pays, SOGLO a été à l'origine du détournement de 172 milliards de francs . C'est le scandale dit de la SONAPRA, société d'exploitation du coton.

SOGLO réfute ces allégations qu'il présente comme inspirées par l'intention de manipuler, car, selon lui, le gouvernement KEREKOU a eu cinq années de

mandat au cours desquels il aurait pu exiger la vérité sur cette affaire devant les institutions judiciaires, au lieu d'attendre la période de campagne électorale. Face à toutes ces scandales les populations béninoises semblaient indifférentes. La popularité de ces deux candidats n'a pas non plus été affectée notamment dans leurs fiefs respectifs. Le résultat du 1^{er} tour nous édifieront davantage.

Ces candidats ont des raisons d'être sereins, conscient du fait que le vote ethnique « en faveur du fils du terroir est encore très tenace au sein de la population béninoise ».

Cependant, il n'est pas étonnant que le schéma Kérékou – Soglo se répète cette année comme en 1996, car l'hégémonie des deux candidats est indiscutable.

Adrien Houngbédji et B. Amoussou demeurent parmi les principaux candidats de cette élection.

En somme, quoiqu'il en soit, au delà des analyses inspirées par les tendances générales de l'opinion publique béninoise, le dernier mot évidemment revient évidemment aux béninois qui auront à choisir le meilleur des candidats en lice à la fin de ce processus électoral.

S'il n'y a pas de surprise que les deux challengers que sont Kérékou et Soglo se retrouvent au deuxième tour, il est impossible à ce jour de déterminer clairement celui qui a de forte chance de l'emporter au second tour.

En effet, si en vertu de l'alliance de leurs partis respectifs conclue en 1999, Soglo et A.Houngbédji promettent de se soutenir au cas où l'un ou l'autre pourrait se retrouver au 2^e tour, il est difficile à l'heure actuelle d'indiquer en faveur de qui B.Amoussou donnera des consignes de vote. L'expérience avec lui ayant montré qu'il est versatile et imprévisible. Le fait qu'il se soit positionné contre Kérékou, en dépit de son statut de ministre d'Etat n'exclut pas qu'il le soutiennent éventuellement au second tour.

Mais Kérékou lors d'une interview à l'hebdomadaire *Jeune Afrique l'Intelligent* n° 2093 du 20-26 février 2001 l'a traité de « marchepied ». Selon Kérékou, les candidats Amoussou, Soglo, Houngbédji ne lui font pas peur, car « ils ont eu à travailler sous ses ordres à un moment à un autre .»

En dépit de ces déclarations frisant le mépris, Amoussou a entretenu une confusion : durant la campagne, il n'hésite pas à dire qu'il ne s'est pas porté candidat pour contrarier Kérékou.

Selon B. Amoussou son alliance de gouvernement avec Kérékou était valable pour les cinq ans qui s'achèvent. Pour ce faire, il conserve son indépendance et son autonomie en tant que leaders politique.

Mais pendant ses meetings de campagne, B.Amoussou n'hésitait pas à déclarer qu'au cas où il n'arriverait pas au second tour, il demandera à chacun de voter pour le candidat de son choix.

En plus, il est certain que tous les trois candidats originaires du nord, que Kérékou traite ouvertement de « marionnettes de Soglo et Houngbédji pour diviser le nord », ne donnent pas de consignes de vote en faveur du Chef de l'Etat sortant. Ils sont plus portés à soutenir l'adversaire de Kérékou pour des raisons évidentes.

II - LES ENJEUX INSOUÇONNES DU SCRUTIN PRESIDENTIEL DE MARS 2001 POUR SOGLO ET KEREKOU.

Loin de toute apparence, le scrutin présidentiel de ce 4 mars 2001, comporte des enjeux politiques importants pour Kérékou et Soglo, les deux principaux favoris, qui mérite attention.

En effet, conformément à la loi, Kérékou (68 ans) en tant que Chef d'Etat qui a déjà accompli un mandat ne pourra plus briguer cette fonction.

En plus, l'observation du microcosme politique béninois permet de constater que Kérékou est davantage une garantie de tranquillité et de protection, voire un alibi pour participer à la gestion des affaires publiques pour la plupart des leaders politiques et individualités ou personnalités qui le soutiennent qu'un homme porteur d'un projet particulièrement nouveau et novateur à proposer aux béninois.

Par conséquent son échec serait une catastrophe pour beaucoup de ses supporteurs les plus actifs qui, ayant participé à la gestion des affaires publiques du pays pendant les cinq dernières années, sont soupçonnés dans l'opinion publique d'avoir commis de scandaleuses malversations financières. Celles-ci pourraient les conduire devant les fourches caudines de la Justice. Les appuis politiques coalisés dont bénéficient Kérékou tiennent également et évidemment aux avantages que procurerait la gestion des affaires publiques.

Nicephore Soglo (67 ans) qui ne pourra plus briguer la fonction de Président de la République du fait de la limite d'âge fixé à 70 ans maximum, a lui aussi l'obligation de gagner cette fois-ci.

Un échec du candidat Soglo affectera beaucoup son parti, la Renaissance du Bénin (RB), qui s'identifie trop à lui et risque de ce fait de ne pas avoir un autre leader de son envergure à proposer valablement aux élections présidentielles.

De toute façon, la RB, créée alors que son leader était au pouvoir est un « parti de pouvoir » qui n'a survécu à la défaite de 1996 que grâce à l'espoir que Soglo avait encore la possibilité (la dernière) de se faire élire à la tête de l'Etat.

Dans ces conditions, après avoir passé cinq ans loin des arènes du pouvoir, il n'est pas évident que beaucoup de membres de ce parti, dont le leader charismatique n'aura plus le droit se présenter aux élections présidentielles, attendent encore cinq autres années pour présenter un nouveau candidat dont les chances du succès et le charisme seront d'abord démontrer.

A cet effet, l'expérience a montré que beaucoup de partis en Afrique dans ces conditions ne résistent pas à la « traversée du désert. »

Ainsi, pour la suivie de son parti et pour tenter sa dernière chance pour réaliser son programme qui selon lui, « a été interrompu » en 1996, Soglo devrait gagner.

En somme, Soglo et Kérékou, principaux candidats ont des raisons de tout mettre en œuvre pour gagner. Mais il n'aura qu'un seul élu. C'est celui en faveur de qui se porteraient les consignes de vote des autres candidats, notamment troisième, quatrième et certainement cinquième.

Il y va donc de la capacité de l'un ou l'autre de pouvoir tisser des alliances sûres au deuxième tour.

III - EXECUTION DU PROGRAMME DU NDI AU BENIN

Quelques jours après la mise en place de la CENA et l'élection de son président, l'équipe du NDI a demandé à rencontrer les responsables de cette institution. Cependant en raison de la mise en place tardive de la CENA dont le président notamment s'affairaient aux premières et urgentes tâches d'installation des démembrements départementaux et locaux ainsi que de préparation des opérations d'inscriptions, l'équipe du NDI a finalement été reçue le 7 février 2001 par la vice-présidente de la CENA, Mme Irène ISHOLA.

L'équipe du NDI lui a présenté son programme au Bénin avant de lui transmettre le draft du « *Guide des représentants des candidats ou partis politiques dans le bureau de vote* »

L'équipe du NDI l'a informée que ce guide est le fruit de la prise en compte des dispositions pertinentes de la loi électorale ainsi que des remarques, contributions et orientations des responsables des partis politiques du Bénin.

Avant sa mise sous presses, l'équipe du NDI a souhaité le présenter à la CENA pour des contributions éventuelles par rapport au contenu, d'autant que les séminaires départementaux de formation des formateurs dont ce guide sera le document didactique de base devront se tenir dans les jours suivants et ce avant le début de la campagne électorale, conformément au programme établi.

Mme ISHOLA a remercié le NDI d'avoir eu l'initiative de mettre en œuvre un programme de formation des délégués des candidats.

Elle a d'ailleurs constaté que ce programme d'appui technique aux candidats est complémentaire à la tâche immense de la CENA.

Ensuite, Mme ISHOLA a annoncé à l'équipe du NDI que la contribution éventuelle de la CENA ne peut se faire qu'après une semaine d'attente et à condition que « les fonds destinés à l'impression du guide soient mis à la disposition de la CENA. Ensuite M.ISHOLA devrait désigner pour le NDI un imprimeur qui n'est pas très chargé ».

Face à cette proposition qui confirme les tendances de centralisation, de contrôle absolu qui prévalent à la CENA, nous lui avons exprimé tous nos regrets de ne pouvoir retarder d'une semaine la mise en œuvre de notre programme de séminaires de formation des formateurs. Cette hypothèse était d'autant plus difficile à réaliser que après ces séminaires de formation les personnes formées devraient à leur tour et dans leurs milieux et partis respectifs s'atteler à la restitution que l'équipe du NDI devra suivre en y apportant son appui - conseil, si nécessaire mais aussi pour le suivi et l'évaluation . Ces activités devraient se dérouler le plus tôt possible étant donné que la date de l'élection était de plus en plus proche.

Mme ISHOLA qui a compris nos préoccupations a par la suite indiqué que le NDI pouvant imprimer son guide surtout qu'il est destiné aux représentants de candidats dans les bureaux de vote et prend en compte les contributions des partis politiques transmises par leurs leaders.

Elle a cependant suggéré qu'un tel guide doit être concis pour être pratique. L'équipe du NDI lui a répondu que tel avait été le souci permanent lors de la préparation de ce draft et l'a rassurée qu'elle s'en rendra compte quand elle aura le temps de le lire.

Après l'impression du guide, l'équipe du NDI a entamé la série de séminaires quadri-départementaux de formation des formateurs formateurs conformément au calendrier suivant :

| Dates | Départements | Lieux de formation |
|----------|----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 10.02.01 | ⇒ Alibori ⇒ Borgou ⇒ Atacora ⇒ Donga | Ecole Normale Intégrée de Parakou |
| 12.02.01 | ⇒ Collines ⇒ Couffo ⇒ Mono ⇒ Zou | Motel d'Abomey |
| 15.02.01 | ⇒ Atlantique ⇒ Littoral ⇒ Ouémé ⇒ Plateau | CODIAM Cotonou |

ETAPE DE PARAKOU : 10 FEVRIER 2001

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS AU PROFIT DES REPRESENTANTS DES PARTIS POLITIQUES / CANDIDATS ENI Parakou , le samedi 10 février 2001

Cette série a commencé le 10 février 2001 par le séminaire tenu à Parakou. En effet, toute la journée du samedi 10 février 2001, le NDI a organisé à partir de 9h45 à l'Ecole Normale Intégrée (ENI) de Parakou, un atelier de formation des formateurs au profit des représentants des partis politiques/ candidats en prélude aux élections présidentielles de 2001 au Bénin. Ledit atelier était organisé à l'intention des représentants des formations politiques du Nord-Bénin comprenant les départements de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou et de la Donga.

Etaient présents une vingtaine de représentants des candidats suivants :

- Sadikou Alao
- Anani Adebayo Abimbola
- Saka Lafia
- Nicéphore Soglo
- Mathieu KEREKOU

Ont également pris part aux travaux de l'atelier Mmes Linda Trudel de l'USAID et Micheline Bégin, représentante de IFES au Bénin, toutes deux en séjour dans la localité ont participé activement à la formation.

Les travaux ont démarré par une présentation du NDI et de son programme au Bénin ainsi que des objectifs de la formation par M. Parfait MOUKOKO.

Le programme de la formation a comporté trois volets essentiels à savoir :

Des communications, une présentation du guide du représentant de candidat, et séance de simulation sur tout le processus électoral, de l'inscription au dépouillement et décompte en passant par l'étape du vote.

Présentant le NDI et ses activités au Bénin, M.Parfait MOUKOKO a rappelé que l'institut National Démocratique pour les Affaires internationales (NDI) basé à Washington est créé en 1983. Il a pour objectif de promouvoir, de maintenir et de renforcer les institutions démocratiques dans les démocraties nouvelles, naissantes en travaillant avec les partis politiques, les ONG, les parlements etc. Le NDI est présent dans toutes les régions du monde.

Au Bénin, le NDI travaille depuis 1991. En 1994, le NDI a organisé trois séminaires sur les partis politiques. Des observateurs électoraux locaux non partisans ont été formés, ainsi que des responsables des partis politiques. En 1996, le NDI a envoyé des observateurs internationaux pour les élections présidentielles. En Février 2000,le NDI a organisé avec la section béninoise de Transparency International un séminaire à l'attention des députés sur le rôle du pouvoir législatif dans la lutte contre la corruption.

A ces activités s'ajoute le programme que le NDI est entrain d'exécuter actuellement à l'occasion des élections de mars 2001.

M.MOUKOKO a souligné que l'objectif de cette formation comme de celle qui vont suivre est d'une façon globale d'encourager un processus électoral plus transparent et démocratique et de renforcer la confiance au processus.

Les objectifs spécifiques restent d'appuyer les partis à organiser une initiative au niveau national afin de protéger leurs droits électoraux, contribuer à la transparence en déployant leurs représentants bien formés dans les bureaux de vote en vue de décourager la fraude.

Ensuite, trois communications ont été présentées. Le premier a porté sur le thème « le code électoral : dispositions légales et procédures relatives aux élections présidentielles »

Il a été présenté par M. Maximilien SOSSOU-GLOH qui a axé ses propos sur les généralités du code électoral, sur une série de définition des concepts essentiels (élection, représentant de parti, électeur) et enfin sur la qualité et le rôle du représentant de candidat ou de parti.

Il a mis en relief la double conscience du représentant de parti ou de candidat (conscience partisane et conscience nationale) à mettre à contribution pour la transparence des élections.

Remarque a été faite sur l'importance de la qualité de représentant de candidat dont les observations et le comportement doivent garantir les intérêts du candidat qu'il représente. Sa présence est aussi indispensable à toutes les étapes du processus depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture des bureaux de vote.

Un débat riche a suivi cette communication qui a édifié les participants. La deuxième communication a porté sur « les rôles et responsabilités et missions du représentant du candidat dans le bureau de vote »

Présentée par Parfait MOUKOKO, la communication situe le représentant de candidat comme un acteur essentiel du processus électoral à la régularité duquel il qui doit veiller. Par conséquent, le communicateur a centré ses propos sur :

- la qualité, le comportement et les tâches du représentant de candidat ;
- la nécessité de déployer les représentants de candidats ou partis comme un moyen de prévenir les irrégularités et la fraude en général.

Un long et riche débat fait d'une série de questions et réponses a également suivi cette communication parce que centrée sur les bénéficiaires de l'atelier.

L'exposé suivant a consisté à faire une présentation commentée étape par étape du « *Guide des représentants de candidats dans les bureaux de vote* ». C'est M. Alain Vauck. AYADOKOUN qui s'est attelé à cette tâche.

Il en a présenté les points essentiels sur ce que doit faire un représentant de candidats avant, pendant et après le déroulement des opérations de vote.

Le communicateur a attiré l'attention des participants à l'atelier sur les phases critiques du processus au cours desquels les fraudes sont possibles. Il a mis l'accent sur l'impérieuse nécessité pour les représentants toutes tendances confondues de créer une ambiance de convivialité et sécurisante pour un déroulement sans incident des opérations.

Il les convie à rester jusqu'à la fin des opérations afin de se procurer le procès verbal de déroulement du scrutin et la feuille de dépouillement la feuille de dépouillement qu'il doit impérativement signer et sur lesquels il doit mentionner toutes ses observations confinant aux irrégularités.

Il a terminé sa communication par une suggestion à l'endroit des partis politiques afin qu'elles envisagent la création d'un poste de délégué-superviseur. Ce dernier facilitera la circulation des informations entre les différents bureaux de vote et jouera le rôle d'agent de liaison entre les délégués de candidats dans le bureau de vote d'une même zone. Ceci diligenterait les corrections aux éventuelles insuffisances relevées.

Aussi le NDI mis à la disposition des participants un lot d'exemplaires du « *Guide des représentants de candidats dans les bureaux de vote* », pour une large diffusion notamment au moment des ateliers de restitution.

Après les débats sur le Guide, l'équipe du NDI a procédé à une lecture explicative des formulaires d'observation élaborés par le NDI et que les délégués auront à remplir le jour du scrutin. Ces formulaires visent à fournir aux représentants de candidats un instrument de suivi et de contrôle de la régularité des élections.

Les formulaires constituent un canevas pour orienter le délégué dans sa tâche. Il comporte une série de questions d'orientation utiles au moment de la rédaction du rapport à présenter au candidat. Ils sont aussi ouverts à l'ajout de dispositions complémentaires enrichissantes. Il revient aux formateurs une fois de retour à leur base de multiplier ces formulaires pour une restitution.

Ensuite, la formation s'est poursuivie par la simulation des opérations électorales, mettant le délégué dans son rôle. Un échange s'en est suivi pour davantage édifier les uns et les autres.

Selon M.Parfait MOUKOKO, la simulation sur tout le processus de vote est un apprentissage par l'exemple, très formateur qui nous permet de se mettre dans le contexte du déroulement des opérations électorales.

Cette opération a été fortement appréciée au regard des remarques émises par les participants auprès de l'équipe du NDI.

Un accent particulier a été mis sur les tâches et fonctions du représentant de candidat à chacune des étapes.

Les prestations des différents acteurs ont laissé présager une restitution fiable de la formation au niveau de la base des partis.

M.Parfait MOUKOKO a une fois de plus attiré l'attention des participants sur la nécessité de faire une explication commentée du contenu du guide étape par étape ainsi que les formulaires d'observation. Ceux-ci constitueront le matériel didactique de base lors des restitutions. La méthode des simulations n'est pas non plus à négliger compte tenu de son efficacité.

Le facilitateur et rapporteur de l'atelier a été Monsieur Amadou CHABI ZIME.

**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS AU
PROFIT DES REPRESENTANTS DES PARTIS POLITIQUES / CANDIDATS
Motel d'Abomey , le lundi 12 février 2001**

Après ce séminaire de Parakou, l'équipe du NDI a poursuivi son programme à Abomey le Lundi 12 Février 2001 précisément au Motel d'Abomey, où s'est tenu le séminaire de formation des formateurs au profit des représentants des partis politiques/candidats des départements du Zou, Mono, Collines et Couffo. Sur les dix sept (17) candidats, quinze (15) avaient envoyé de représentants. Les absents étaient Marie Elise GBEDO et Constant DJAGOUE.

La session de formation avait commencé avec la présentation du NDI, son programme au Bénin et les objectifs de la présente formation par M. Parfait MOUKOKO.

Par la suite, il y a eu la présentation des participants suivie de la première communication retenue à l'ordre du jour. Le thème de la dite session est : « Le code électoral : dispositions légales et procédures relatives aux élections présidentielles .» Ce thème a été présenté par M. Jean Baptiste MONSI, magistrat à la Cour Suprême, ancien Secrétaire Général de la Cour Constitutionnelle, ancien Procureur général de la République.

Au cours de son exposé, M. Jean Baptiste MONSI a situé la portée du code électoral et le devoir des représentants des partis politiques de s'imprégner davantage des lois portant code électoral notamment celle relative aux règles générales pour les élections en République du Bénin et celle relatives à l'élection du Président de la République ainsi que les divers décrets d'application qui s'y rapportent.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur les règles et procédures relatives à deux points essentiels du processus électoral. Il s'agit de :

- Inscription sur les listes électorales dont la régularité conditionne la crédibilité des résultats des élections.
- Le déroulement du scrutin dont la régularité conditionne la transparence des élections.

Pour finir, le conférencier a précisé le rôle des représentants des partis politiques / candidats à s'impliquer dans tout le processus afin de garantir des élections transparentes.

Sa communication a été suivie d'un débat qui a pris en compte les préoccupations des participants.

Ensuite, M. Parfait MOUKOKO a présenté la deuxième communication qui avait pour thème « Rôles, missions et responsabilités du représentant de candidat dans le bureau de vote ».

Il s'agit surtout pour les représentants de constater les irrégularités au cours du scrutin, d'en faire mention dans le procès verbal à signer afin de rendre crédibles ces observations. Cette tâche des représentants permet au candidat d'introduire une requête devant la Cour constitutionnelle et de justifier qu'il était bien représenté.

Le conférencier a mis l'accent sur le comportement des représentants au cours du scrutin. Toute perturbation occasionnée par un représentant de candidat fera objet de son expulsion du bureau de vote et son remplacement par son suppléant.

Pour finir, le conférencier a fait une lecture commentée des formulaires d'observation relatifs aux bureaux d'inscription, aux opérations de vote, aux dépouillements des votes et décomptes des voix. Ces formulaires doivent être remplis par les représentants des partis politiques / candidats et transmis aux candidats pour toutes fins utiles.

Les préoccupations des participants ont été prises en compte par le conférencier à travers les réponses aux questions et des explications détaillées qu'il a données.

La troisième communication de la journée a commencé avec la présentation commentée du « guide du représentant de candidat » par M. Alain Vauck AYADOKOUN.

Sa communication était axée sur les trois points essentiels suivants :

1-Que doit faire un représentant de candidat ou de parti politique ?

1-1 Avant le jour du scrutin

1-2 Le jour du scrutin

2- Procès verbal, feuille de dépouillement et rapport.

3- Le rôle du délégué- superviseur.

Après cette communication, les participants se sont répartis en groupes pour la simulation sur tout le processus électoral (inscription, vote, dépouillement, décompte des voix , compte rendu au candidat).

Par la suite , la simulation a été commentée afin de permettre aux participants d'avoir de plus amples compréhensions de tout le processus.

La formation a été clôturée par le Chargé de programme NDI qui a vivement insisté sur l'obligation pour les personnes qui venaient d'être formé de programmer des sessions de restitution au sein de leurs partis respectifs. Il leur a aussi demandé d'informer l'équipe du NDI à temps afin qu'elle puisse y assister et éventuellement y apporter un appui – conseil.

Le facilitateur et rapporteur de l'atelier a été Monsieur Ghislain KOUTON.

ETAPE DE COTONOU : CODIAM, LE 15 FEVRIER 2001

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS AU PROFIT DES REPRESENTANTS DES PARTIS POLITIQUES / CANDIDATS CODIAM, LE 15 FEVRIER 2001

Après Abomey, le programme du NDI s'est poursuivi à Cotonou où s'est tenu le 15 février 2001 dans la grande salle du CODIAM la formation des formateurs des délégués de candidats aux présidentielles pour les départements de l'OUEME, du PLATEAU, du LITTORAL et de l' ATLANTIQUE.

L'atelier de formation a réuni une soixantaine de participants à raison d'un représentant par candidat et par département.

Elle avait pour objectifs comme les précédentes de donner aux formateurs de délégués de candidats présents :

- une vue globale sur le processus électoral et notamment ses dispositions ;
- une compréhension plus accrue du rôle et de la mission du délégué de candidat aux élections présidentielles ;
- la maîtrise du guide du délégué de candidat élaboré par la NDI.
- la capacité d'appréhender, à travers des jeux de rôle et la simulation d'un Bureau de recensement ou de Vote en fonction, l'ensemble des aspects déterminants pour la régularité des opérations.

Avant de procéder au lancement officiel des travaux de ce troisième atelier, le Représentant de NDI au BENIN, Monsieur Parfait MOUKOKO, a procédé à une brève présentation du NDI, de la nature des appuis qu'elle apporte aux systèmes démocratiques dans le monde, notamment aux partis politiques, comme c'est le cas au Bénin en ce moment pour les élections présidentielles de Mars 2001.

Précisant davantage la nature et les modalités d'intervention du NDI/Bénin dans le processus électoral actuellement en cours, Monsieur MOUKOKO a dit qu'il s'agit essentiellement d'un appui technique destiné aux candidats à travers la formation de leurs représentants dans les bureaux de vote.

Enfin M. MOUKOKO a rassuré les participants que l'atelier de zone, dont il procède au lancement des travaux, fera l'objet d'un suivi de NDI Bénin et d'un appui conseil lors des ateliers de restitution à la base que chaque candidat aura à programmer.

Après ce bref exposé l'atelier a effectivement démarré par la présentation du programme qui prévoyait à son menu des simulations du déroulement du scrutin dans un bureau de vote. Cette simulation s'est fait après les communications portant sur les dispositions et procédures légales relatives aux élections présidentielles et le rôle et à la mission du délégué de candidat dans le bureau de vote.

La première Communication de l'atelier intitulée « le code électoral : dispositions et procédures relatives aux élections présidentielles » a été co-présentée par Mme Bernadette CODJOVI, Procureur Général de la République et Maître Véronique DEGUENON – AKANKOSSSI, Notaire.

D'emblée, elles ont précisé que le cadre législatif du Code électoral applicable aux présidentielles de mars 2001 au Bénin est constitué d'une série de lois complémentaires, allant des règles générales et particulières applicables aux présidentielles à d'autres lois comme celle portant charte des Partis ou relatives à la liberté de la presse. Toutefois, les conférencières n'ont pas omis de rappeler qu'à cet ensemble de lois continuait de manquer les décrets d'application des deux dernières lois électorales adoptées par l'Assemblée Nationale au Bénin.

Mais, revenant aux caractéristiques fondamentales d'un code électoral, elles ont rappelé à l'assistance les exigences de fond que constituent notamment la liberté des électeurs, non sans insister sur le fait que la régularité et la sincérité d'un vote conditionnent la crédibilité des résultats de toute consultation électorale.

Après avoir passé en revue les différents organes de gestion du processus électoral ainsi que les caractéristiques générales de ses phases fondamentales, (préparation du scrutin, opérations de vote et de dépouillement, proclamation des résultats, contentieux électoral), les conférencières en sont venues aux droits et devoirs des différents acteurs du processus électoral en faisant une mention particulière au délégué de candidat qui jouit de prérogatives aussi déterminantes, en bien des points, que celles des membres d'un bureau de vote, quant à la régularité des opérations de vote, de dépouillement, et de centralisation des résultats.

Du débat qui a suivi cette présentation on peut retenir de nombreuses préoccupations relatives essentiellement aux silences de la loi, aux procédures de gestion d'un Bureau de Vote, à la manière de faire respecter par les membres du Bureau de Vote les droits des candidats à l'élection présidentielle de faire délivrer à chacun de leurs délégués, dûment mandaté, copie de la feuille de dépouillement et du procès-verbal du vote, etc.

Ces questions ont permis aux deux conférencières de mieux détailler leur exposé à travers les réponses qu'elles ont apporté et les prospectives qu'elles ont essayé de dégager au sujet des non-dits de la Loi.

La deuxième Communication au programme de l'atelier qui était intitulée « Rôle et mission du représentant de candidat ou parti politique dans le processus électoral au Bénin » a été développée par Monsieur Parfait MOUKOKO.

Le propos du conférencier a consisté à partir du fait que le recours à la fraude restait sous tous les cieux une forte tentation qui requiert de toute personne ou institution soucieuses des valeurs démocratiques des actions dissuasives importantes et éprouvées.

A cet effet, Monsieur MOUKOKO a mis en exergue l'une des dispositions importantes prévues par le Code électoral, à savoir le droit pour tout candidat à l'élection présidentielle au Bénin de se faire représenter dans chaque Bureau de Vote par un délégué dûment mandaté par ses soins et agréé par les autorités électorales béninoises.

Ce droit de représentation pour les candidats aux présidentielles, loin d'être une simple disposition de convenance, permet, de l'avis de M. MOUKOKO, de prévenir sérieusement la fraude et les irrégularités dans la seule mesure où le délégué se sera bien imprégné de certains aspects essentiels du Code électoral pour jouer en réalité pleinement son rôle qui consiste à faire de l'observation active, mais courtoise pour le compte de son candidat.

Une telle observation active des opérations de vote et de dépouillement se traduisant, au besoin, par le droit de faire mentionner, et sur le champ, dans le procès-verbal du Bureau de Vote toute irrégularité constatée par le délégué dans la gestion dudit Bureau.

Mais, bien en amont du droit du délégué de candidat de faire mentionner au procès-verbal du Bureau ses réserves essentielles, le conférencier n'a pas manqué d'attirer l'attention des participants sur le fait que la présence et la bonne répartition des délégués de candidats constituent un indicateurs de la capacité de mobilisation et d'implantation du candidats ou d'un parti.

Mieux encore, a rappelé le conférencier, la visibilité, qui est la conséquence d'un bon taux de représentation des candidats dans les Bureaux de Vote, constitue une source de motivation et un gage de transparence et de liberté de vote pour les électeurs qui manquent de confiance en eux-mêmes comme dans la gestion des opérations électorales.

Concluant enfin son propos, le conférencier a attiré l'attention des participants sur l'importance stratégique de la mission du délégué de candidat qui devrait se traduire par une bonne organisation de l'état major de leurs candidats respectifs, une vigilance de tous les instants du délégué, des interventions pertinentes, mais non intempestives pour garantir au cours de sa mission tant les droits attachés à son candidat et à lui-même que la régularité de l'ensembles des opérations qu'il est chargé d'observer.

Les questions qui ont suivi l'exposé de Monsieur MOUKOKO étaient pour parties relatives à des dispositions du Code électoral comme à l'organisation pratique du déploiement des délégués de candidats.

Et de fait, la troisième Communication qui avait trait à la présentation commentée par M. Alain Vauk AYADOKOUN du guide du représentant de candidat dans les Bureaux de Vote a permis de répondre à nombre de

préoccupations exprimées par les formateurs présents à l'atelier Monsieur AYADOKOUN, dans sa présentation, a notamment insisté sur le bon niveau d'engagement politique, de préparation et équipement des délégués de candidats qui seront retenus par les états-majors des candidats. Non sans oublier d'attirer l'attention des formateurs sur une suggestion du guide du délégué consistant à prévoir des délégués-superviseurs pour assurer la liaison fonctionnelle entre les délégués (titulaires et suppléants) déployés dans les Bureaux de Vote et l'état-major du candidat.

Enfin, présentant particulièrement les points du guide relatifs aux dépouillement et aux copies du procès-verbal et de la feuille de dépouillement, le conférencier a rappelé le devoir de vigilance qui devrait être celui des délégués de candidats afin que le droit pour les candidats d'être représentés dans les Bureaux de Vote ne soit point une coquille vide.

Monsieur AYADOKOUN a alors conclu son exposé par un point particulier sur le contenu du rapport qu'un candidat serait en droit d'attendre d'un délégué bien formé et bien équipé pour sa mission de supervision. Pour contribuer à un tel rapport, décisif à plus d'un titre pour l'appréciation par le candidat de la bonne gestion du Bureau de Vote, NDI/Bénin a mis au point, dans la foulée des recommandations de l'atelier de validation du guide, une série de formulaires / grilles d'observation dont des exemplaires ont été mis à la disposition des participants comme de leurs candidats et qui pourraient inspirer la conception par chaque état-major des éléments cardinaux des rapports de leurs délégués.

Mais, dans la mesure où l'un des objectifs de l'atelier était de faire toucher de près aux formateurs présents un maximum de situations concrètes, les jeux de rôle et la simulation d'un Bureau de Vote en fonctionnement ont permis de passer en revue les dernières zones d'ombre qui pouvaient subsister quant à la meilleure manière possible pour les délégués de candidat d'exercer les prérogatives que leur reconnaît la Loi électorale en tenant compte également des autres intervenants dans la gestion d'un Bureau de Vote.

Au terme de la simulation du Bureau de Vote et de l'évaluation qui s'en est suivie, il a été procédé à la présentation du projet de rapport et à la distribution aux formateurs présents d'un lot de support de formation (Guide du délégué de candidat, diverses formulaires d'observation etc.).

Dans une brève motion de l'atelier, le porte-parole des participants s'est réjoui de la bonne ambiance qui a prévalu entre les adversaires politiques qu'ils sont.

Il a alors souhaité que la phase du déroulement soit encore une meilleure occasion de perpétuer une telle confraternité

Il a enfin conclu sa motion en remerciant le NDI de son appui et en rappelant la préoccupation de ses pairs d'être mieux écoutés de leurs états-

majors respectifs quant aux efforts à consacrer à la bonne formation des délégués de candidats qui seraient nommés.

A cet effet, les formateurs de zone présents ont manifesté le souhait que NDI/Bénin continue de leur apporter son appui technique lors des séances de restitution et de formation en cascade des délégués de leur candidat respectif.

Répondant aux préoccupations récurrentes des participants quant à la continuité du soutien de NDI, le Représentant de NDI/Bénin les a rassurés sur la disponibilité de l'équipe présente au Bénin à apporter, dans la mesure du possible, un appui technique supplémentaire aux séances de formation interne que chaque état-major de candidat aura arrêté et dont NDI/Bénin pourrait être informé à temps.

L'atelier de formation des formateurs de zone a alors pris fin sur les mots de remerciement du représentant de NDI à l'endroit :

- d'une part, des candidats aux présidentielles ayant saisi l'importance de la formation de leurs délégués dans les Bureaux de Recensement et/ou de Vote. des formateurs ;
- et, d'autre part, des formateurs de formateurs présents pour la qualité de leur participation aux travaux de l'atelier.

Le facilitateur et rapporteur de l'atelier a été Monsieur Joel ATAYI GUEDEGBE, Président de l'ONG Nouvelle ETHIQUE..

IV - CONTACTS AVEC LA MISSION DE L'USAID A COTONOU

Les contacts avec l'USAID sont très fréquents. Nous avons noté avec satisfaction la présence des membres de la mission de l'USAID à tous les séminaires de formations des formateurs que le NDI a organisés aussi bien à Cotonou qu'à Abomey et Parakou. Plusieurs fois nous nous échangeons des informations ou au téléphone ou lors des rencontres, notamment au moment de la mise en place de la CENA, des opérations d'inscription.

C'est même Mme Linda Trudel de l'USAID qui nous avait alerté sur les tendances de l'équipe actuelle de la CENA à vouloir centraliser voire contrôler tout ce qui a trait aux élections, même l'action des ONG. Nous l'avions aussi informée de notre rencontre avec la vice-présidente de la CENA Mme ISHOLA. Lors de nos conversations téléphoniques ou rencontre Mme Trudel est informée de l'évolution de notre programme.

4-1: Avec l'Ambassade des USA

A plusieurs reprises, Madame l'Ambassadeur nous a invité pour un cocktail de groupe des partenaires. C'est souvent l'occasion pour cette dernière d'avoir des informations sur les différents programmes que soutiennent les USA au Bénin et plus particulièrement pour ce qui concerne les élections présidentielles.

V - EVALUATION

5-1 : la stratégie d'évaluation

la stratégie d'évaluation adoptée consiste non seulement à analyser les réactions de participants aux ateliers sur les fiches d'évaluation qu'ils remplissent à la fin de chaque séminaire, mais également à faire de l'observation *in situ* de la formation de restitution organisée par les partis politiques.

Il s'agit notamment de vérifier si les formateurs restituent fidèlement la formation qu'ils avaient reçue auprès des membres des membres de leurs partis ou mouvements soutenant un candidat. Cette vérification porte aussi bien sur le contenu que sur la méthodologie à utiliser.

Ensuite cette évaluation consiste également à vérifier si la restitution obtient la satisfaction de ceux qui vont être délégués de candidats dans les bureaux de vote et suscitent leur engouement à accomplir leur mission, tâches et responsabilités en toute connaissance de cause.

Enfin , l'autre volet de la stratégie d'évaluation est l'observation *in situ* du comportement des délégués dans les bureaux de vote en train d'accomplir leurs tâches le jour de l'élection (au 1^{er} et au second tour).

5-2 : Evaluation de la formation des formateurs organisée par le NDI

A la fin de tous les séminaires de formation des formateurs que le NDI a organisés, il était systématiquement demandé à tous les participants de remplir une fiche d'évaluation. Cette fiche permet de vérifier non seulement le niveau de compréhension des objectifs de ces ateliers, mais également de s'assurer que les communications sur les procédures électorales, le rôle, la mission et la responsabilité des délégués ont été édifiantes.

L'organisation logistique et matérielle (documentation, cadre de travail, l'appui des formateurs) étaient également soumise à l'appréciation des participants autant qu'une rubrique était également prévue pour les suggestions et commentaires à l'endroit du NDI.

De l'analyse de toutes les fiches d'évaluation remplies par les participants au séminaire national et aux trois autres séminaires quadri-départementaux tenus respectivement à Parakou, Abomey, Cotonou, la tendance générale et globale est que toutes les personnes formées avaient bien compris les objectifs de ces ateliers ainsi que la substance des communications et l'usage du guide et formulaires d'observation comme matériels didactiques, pour les formateurs puis comme instruments de travail pour les délégués dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Beaucoup de d'entre eux étaient agréablement surpris de constater que la loi électorale accorde plusieurs droits aux délégués de candidats dans les bureaux de vote afin de les mettre effectivement à contribution pour garantir la régularité des opérations électorales ainsi que la transparence du scrutin.

Il convient aussi de souligner que nous n'avons reçu aucune fiche faisant état d'insatisfaction découlant de la non compréhension des tâches à accomplir par les formateurs lors des ateliers de restitution à la base ainsi que celles qui incombent aux délégués de candidats.

Dans la rubrique des commentaires et suggestions, les participants aux séminaires apprécient positivement l'initiative du NDI d'organiser cette formation des délégués de candidats. Ils vivement suggéré que :

- La documentation (guide) soit imprimée en nombre suffisant pour le maximum des délégués à déployer par candidat.
- Des séminaires analogues soient organisés entre les deux tours afin de relever et corriger les éventuels manquements qui pourraient être constatées au 1^{er} tour. Ce qui contribuerait à l'amélioration des prestations des délégués au deuxième tour.
- Ces séminaires de formation des formateurs soient organisés deux à trois mois avant le scrutin afin que la restitution ne se fasse pas dans la précipitation, car ,ont-ils souligné, d'une part certains partis n'ont pas assez de moyens financiers et d'autres part certains leaders sont

lents à mettre à la disposition des formateurs les moyens suffisants pour les ateliers de formation à la base.

- Des séminaires de formation analogues soient organisés pour les prochaines élections municipales.

A l'occasion des ateliers de restitution, l'équipe du NDI a été plusieurs fois invitée par partis politiques pour son appui- conseil . C'était aussi pour le NDI une opportunité lui permettant de réaliser le suivi du programme ainsi que l'évaluation *in situ* de la formation des formateurs.

Ainsi, l'équipe du NDI a pris part aux ateliers de restitution dans les localités suivantes :

- A la Maison des jeunes à Pobè, Département du Plateau où se tenait la formation de près de 70 délégués du candidat Nicéphore Soglo, le 26 février 2001.
- A Cotonou, le même jour, au siège de campagne du candidat Bruno Amoussou, où les formateurs du Parti Social Démocrate (PSD)organisaient la restitution devant une trentaine de délégués du Littoral. Le même groupe a poursuivi sa tâche le lendemain avec les délégués du département de l'Atlantique, toujours en présence de l'équipe du NDI.
- A Porto Novo, où les formateurs du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) du candidat Adrien Houngbédji , faisaient la restitution pour une trentaine des délégués du département de l'Ouémé, en présence du député et Secrétaire général de ce parti et président du Groupe parlementaire PRD, M.Timothée Zannou.
- A Ifangni dans le département du Plateau, où une cinquantaine de délégués du candidat Kérékou recevait à leur tour une formation le 28février 2001.
- A Cotonou, où le 1^{er} mars 2001 les formateurs de la coalition de partis soutenant le candidat Kérékou faisaient la restitution devant une soixantaine de délégués affectés dans le Littoral.
- A Misséréte, dans le département du Plateau, où le 2 mars 2001 les formateurs de la Renaissance du Bénin (RB) du candidat Soglo organisaient aussi leur session de restitution.
- Le même jour , l'équipe du NDI a répondu à l'invitation des formateurs de la coalition de partis soutenant le candidat Kérékou qui tenaient leur session de restitution à Avrankou, dans le Plateau pour les délégués de cette sous-préfecture.

En plus de ces invitations, l'équipe du NDI a été conviée à prendre part aux ateliers de restitution dans les départements de l'Atacora, du Borgou,

du Zou et du Mono de la part notamment du candidats Soglo ; de la part du candidat Sacca Lafia dans le département de l'Atacora.

Malheureusement, le temps trop court entre le moment de l'invitation et celui du déroulement des activités dans ces départements assez éloignés de Cotonou ne nous a pas permis d'y prendre part.

Cependant nous avons été informés au téléphone du bon déroulement de ces ateliers ainsi de ceux organisés à Cotonou et Porto Novo par les autres candidats tels que Sadikou Alao, Adébayo Abimbola, François Kouyami.

Ce suivi du programme et l'évaluation *in situ* des sessions de restitution ont permis de constater que les formateurs répercutent fidèlement les connaissances reçues.

Par rapport à la méthodologie de formation, les formateurs procèdent comme recommandé à un commentaire de tous les points pertinents du guide ainsi que du contenu et mode d'utilisation des formulaires d'observation qui leur ont été distribués. Ces formateurs utilisent également la méthode de questions - réponses ainsi que les jeux de rôle et simulations, à la grande satisfaction des participants, délégués désignés de leurs candidats. Ces délégués étaient visiblement satisfaits et édifiés sur leurs droits, obligations et missions précises.

A certaines occasions, les formateurs du NDI intervenaient pour recommander la courtoisie, la convivialité, le respect mutuel entre les délégués de candidats d'une part et les membres du bureau de vote d'autre part. C'était aussi l'occasion d'insister sur le devoir de vigilance et l'obligation de signer le procès verbal de déroulement du scrutin et la feuille de dépouillement qui doivent être présentés au candidat en même temps que le rapport d'observation des opérations électorales.

En somme, il s'avère que la fidélité dans la restitution des connaissances et l'utilisation de la méthodologie recommandée signifie que la formation des formateurs donnée par le NDI a été bien assimilée et a atteint ses objectifs.

5-3 : Evaluation de la formation exécutée par les partis politiques

La participation à quelques sessions de restitution ont permis de l'équipe du NDI de se rendre compte que les délégués ainsi formés étaient édifiés sur leurs tâches, droits et responsabilité dans le bureau de vote le jour du scrutin. Ils n'ont cessé de remercier le NDI pour avoir initié ce programme de formation qui contribue à la transparence des élections.

L'évaluation des formations organisées par les partis politiques se poursuivra à l'occasion de l'observation de l'attitude des représentants des candidats le jour du scrutin durant lequel ils seront sur le terrain pour exécuter concrètement ce qu'ils ont appris.

A cet effet pour le premier tour, l'équipe du NDI se déploiera dans les départements du Littoral, de l'Ouémé, du Plateau, du Zou, Mono et Couffo. Au second, les autres départements seront couverts.

Cette évaluation *in situ* de la formation des délégués des candidats donnera aussi à l'équipe du NDI l'occasion d'observer et d'apprécier le déroulement des opérations électorales.

5-4 : Evaluation *in situ* de la formation des délégués de candidats

Le jour du scrutin était également l'occasion d'appliquer la méthode dite « d'évaluation *in situ* » de la formation des délégués des candidats aux présidentielles.

A cet effet, dans tous les 107 Bureaux parcourus nous avons retrouvé des délégués de candidats ayant reçu la formation donnée par les partis politiques.

L'équipe a également constaté que plusieurs délégués étaient munis d'exemplaires originaux ou photocopiés du guide et des formulaires d'observation élaborés par le NDI. Ils consultaient le guide de temps en temps et remplissaient leurs formulaires au fur et à mesure du déroulement du scrutin. Ils avaient chacun un cahier ou des feuilles de papier et un stylo pour prendre des notes et préparer leur rapport au candidat. L'équipe a agréablement constaté que ces délégués de candidats s'impliquaient bien dans le déroulement du vote dans les limites de leur rôle et entretenaient des relations de convivialité avec les membres du Bureau de vote. Ce qui du point de vue évaluatif révélait qu'ils étaient conscients de leurs missions et de leurs responsabilités pour la transparence des opérations électorales. Il en résulte que la restitution a été bonne et efficace.

Cependant dans le Couffo, l'équipe a relevé que les formateurs désignés par Bruno Amoussou et formés par le NDI n'ont pas fait la restitution. En conséquence il est apparu que les délégués de ce candidat ont fait preuve d'ignorance de leurs droits, devoirs et tâches pendant le déroulement des opérations électorales.

Compte tenu des bons résultats obtenus sur le terrain cette expérience se poursuivra au deuxième tour du scrutin dans les autres Départements, d'où nous n'avons pas d'éléments d'appréciation du comportement des délégués de candidats pendant le 1^{er} tour.

Pour ce faire, étant donné que le deuxième tour ne concerne plus que deux candidats, des rendez-vous ont doré et déjà été pris avec leurs directions de campagnes en vue de préparer la formation directe sur le terrain des délégués que ces candidats vont désigner.

A cet effet, le 6 mars en matinée, l'équipe du NDI a rencontré M. Timothée Zannou, membre du directoire de campagne du PRD du candidat Adrien Hounbedji. Il a vivement souhaité que entre les deux tours une formation supplémentaire soit donnée en vue d'étudier les difficultés et contraintes rencontrées par les délégués envoyés sur le terrain et insister à nouveau sur les notions essentielles. Cela s'avère nécessaire dans la mesure où il n'y aura

plus que deux candidats. Il a fait une requête pour disposer encore des exemplaires du Guide.

Les mêmes doléances ont été exprimées par le député Bernard Davo, membre du directoire de campagne du PSD du candidat Bruno Amossou, que nous avons rencontré ce même 6 mars 2001 au siège de la CENA. Ce député a informé l'équipe du NDI qu'il n'ont pas fait de restitution dans le Couffo et dans une partie du Mono faute de moyens financiers. C'est pour cela qu'il a souhaité que entre les deux tours la formation soit directe et non la formation des formateurs. En plus le temps très court avant le deuxième tour ne permettra pas de faire la restitution. Il a en outre demandé d'autres exemplaires du guide.

Ces deux députés ont annoncé à l'équipe du NDI que pour leur allié arrivé au second tour leurs partis déploieront des représentants dans les localités où leurs candidats respectifs sont premiers ou deuxième par rapport au nombre de suffrages exprimés.

Le député BAH de la RB (SOGLO) a pris rendez-vous avec l'équipe du NDI pour le jeudi 08 mars 2001 dans la matinée. De même un rendez-vous a été pris également avec le Député FASSASSI Kamarou, membre du directoire de campagne de KEREKOU et directeur de campagne de KEREKOU dans le littoral pour le Mercredi 07 mars 2001 dans la soirée.

VI - PROJET DE PROGRAMME POST-ELECTORAL

Des différentes consultations avec les partis politiques et au regard des recommandations des participants aux divers séminaires, il s'avère nécessaire de pérenniser les acquis de la formation des délégués des partis politiques et ou candidats. Pour ce faire l'équipe du NDI leur suggère la création au niveau des partis des structures permanentes de formation en matière électorale. Celles-ci seraient constituées d'un réseau de formateurs i.e des militants avertis ayant les compétences requises. Ces militants formateurs, répartis à travers tous les départements, pourront régulièrement bénéficier des formations de recyclage de la part du NDI. A leur tour, ces formateurs se chargeront de la formation à la base de militants au préalable et des mois à l'avance bien identifiés .

Il revient donc au NDI Washington d'apprécier l'opportunité et les modalités de mise en œuvre de ce programme.

OBSERVATION DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES AU BENIN

Dans le cadre de son programme d'appui aux élections présidentielles de mars 2001 le NDI a dépêché une équipe de six personnes composée de :

- ◆ Parfait Moukoko, représentant et chargé de programme au Bénin ;
- ◆ Alain Vauck Ayadokoun, assistant au programme ;
- ◆ Bernard Tchibambéléla, collaborateur ;
- ◆ Maïté Brullon, collaboratrice
- ◆ Jovite Nassarah, collaborateur
- ◆ Anani Atavi Adjignon, collaborateur.

Pour observer le déroulement des opérations électorales et procéder à la poursuite de l'évaluation sur le terrain de la formation des représentants des candidats.

L'équipe s'est déployée dans six départements à savoir, le Littoral, l'Ouémé, le Plateau, le Zou, le Mono, le Couffo.

Au total 107 Bureaux de vote ont fait l'objet d'observation.

Dans l'ensemble le scrutin s'est déroulé sans incident majeur. Dans la plupart des cas les électeurs se sont présentés très tôt devant les Bureaux de vote pour accomplir leur devoir civique. Par contre la majorité des Bureaux de vote ont commencé à fonctionner avec deux heures de retard en moyenne. Ce retard est imputable à l'acheminement par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENA) du matériel électoral, notamment le matériel dit « sensible » (bulletin de vote, encre indélébile, encreur, PV, feuilles dépouillement, liste électorale, registre électoral .) Ce retard s'est répercuté sur l'heure de clôture du scrutin prévu à l'origine pour dix sept heures. Quelle que soit l'heure d'ouverture effective du scrutin tous les Bureaux de vote ont respecté la durée légale du déroulement du vote. Les agents électoraux prévus dans la loi étaient tous présents partout où l'équipe est passée.

Partout le matériel électoral était insuffisant. Au fur et à mesure que le vote se déroulait les bulletins de vote, l'encreur, l'encre indélébile ont fait défaut. Pour faire face au manque d'encre indélébile et/ou d'encreur, les membres de Bureaux de vote ont fait usage d'encre de fortune telle que celle des stylos à bille. En outre contrairement à l'article 65 de la loi 2000-18 du 03 janvier 2001 portant règles générales pour les élections en République du Bénin l'apposition de l'empreinte du pouce gauche de l'électeur en face de son nom ne sait pas faite à l'encre indélébile celle-ci ayant plutôt été posée sur l'ongle ou elle peut être effacée ne pouvant ainsi prévenir la fraude. Pour l'apposition du pouce, les agents électoraux ont utilisé l'encre ordinaire. Il a manqué même de tampon « a voté » à certains endroits. Le vote était suspendu dans les Bureaux où il n' y avait plus de bulletins, en attendant d'être réapprovisionnés. Cette attente pouvait durer plusieurs heures en raison de la carence observée dans la coordination entre la Commission Electorale Locale(CEL) et la Commission Electorale Départementale (CED) tel fut entre autres, le cas du Bureau de vote de Igbo-Oro à Ikpinle dans le

département du Plateau où les agents électoraux n'ont reçu que 152 bulletins pour 356 inscrits.

Si les membres de Bureau de vote ont tous été présents, hormis les quatre principaux candidats(Amoussou, Houngbédji, Soglo, Kérékou.) qui se sont fait représenter, les autres à quelques exceptions près n'ont pas envoyé leurs délégués.

En infraction avec les dispositions légales certaines autorités administratives (Préfets, Maires, Chefs de quartiers ou de villages) étaient soit présents, soit représentés dans certains Bureaux de vote.

L'équipe a constaté quelques irrégularités tenant à l'insuffisance de formation de certains membres du Bureau de vote. Par exemple dans le Bureau de Ouanho II les membres du Bureau de vote n'arrivaient pas à distinguer certains bulletins nuls, la dérogation de la procuration au point où les noms des électeurs étaient indifféremment portés dans les cahiers de dérogation et de procuration.

Ensuite, à Godomey, dans la périphérie de Cotonou, 300 personnes pourtant présentes devant le bureau de vote n'ont pu voter puis que le président du bureau de vote a arrêté le vote .Il se disait qu'il était temps pour la cloture du scrutin, alors qu'il aurait dû prendre les cartes des électeurs présents pour les faire voter.

Les populations attendent les résultats définitifs dans le calme.